



## **copropriétaires pas tous ok pour travaux toiture**

Par **likountin**, le **22/11/2016 à 07:34**

Bonjour,

il y a 10 ans nous avons acheté un appartement (maison de village) dans une copropriété de 4 appartements.

Depuis plusieurs années il pleut sur notre table à manger, dans la hotte de cuisine, dans le bureau et sur mon lit.

Le plafond est noir ,de tâches.

Nous avons demandé des devis pour la copropriété dont mon compagnon est président du syndic bénévole.

Et présenté les devis lors d'assemblées.

La propriétaire du 3eme qui ne vit pas la est ok pour les travaux.

La propriétaire du 1 qui loue elle aussi attend de voir, je pense qu'elle se rangera à la majorité.

Et ceux du 2eme refusent catégoriquement de faire les travaux sous prétexte qu'il y à plus de 10 ans (peut être 20) un ancien propriétaire à surélevé le toit sans autorisation, et donc ils ne sont pas d'accord de payer.

Nous avons acheté en avril 2016 un appartement de 84 m2 loi carrez et on nous a jamais dit quoi que ce soit.

Que puis je faire aujourd'hui je ne supporte plus de dormir sur le canapé lors des intempéries car ma couette , mon drap housse et mon matelas prennent l'eau , cuisiner sous la pluie et manger a côté du seau me révoltent.....

AU secours aidez moi

Merci

Par **likountin**, le **22/11/2016 à 07:43**

re-bonjour

cela veut dire que si l'on convainc la propriétaire du 1er, on signe le devis(sauf ceux du 2eme)  
et si ils ne donnent pas l'argent à la signature du devis??  
merci

Par **likountin**, le **22/11/2016** à **08:07**

le problème c'est qu'on nous à dit que si le vote est fait et que les copropriétaires du 2eme ne payent pas c'est aux autres à assumer les frais parce que l'entrepreneur lui il n'y est pour rien.

Par **likountin**, le **22/11/2016** à **08:57**

MERCI je vais essayer de voir avec ces informations , pour enfin faire changer les choses.